

FIQH



منهج السالكين

MANHAJ AS-SALIKIN

RETRANSCRIPTION DES COURS DISPENSÉS PAR BOUZIANE ABOU SOUHAIL
(حفظه الله) DIPLÔMÉ DE L'INSTITUT DE LA MOSQUÉE PROPHÉTIQUE

COURS 7



scienceprofitable

LA PRIERE

Par la grâce d'Allah nous avons fini le livre de la purification, et aujourd'hui nous entamons un chapitre le plus important du livre qui est le chapitre de la Prière.

La prière, dont nous en avons fait ses conditions, ses piliers et ses obligations de Sheikh Muhammed Ibn 'AbdelWahhab, nous allons maintenant en parler mais d'une différente manière.

Les conditions de la prière (Chourqouq As-Salat) les juristes qui commencent le livre de la prière, débutent tous par Al-Adhan et l'Iqama et ensuite les conditions de la prière.

En l'occurrence cette fois-ci, l'auteur n'a pas commencé par l'Adhan et l'Iqama, ce qui explique pourquoi je vous ai dit que ce livre (Minhaj As-Salikin) est un livre concis de jurisprudence.

Malheureusement, l'auteur n'a pas mentionné des éléments qu'il ne trouve pas important et donc in chaa Allah au fil des cours j'ajouterai ce que l'auteur n'a pas mentionné pour qu'on puisse traités tous les points.

A. LES CONDITIONS DE LA PRIERE

1. L'Islam
2. Être doué de raison (Al 3aql)
3. Le discernement (At-Tamiz)
4. Être en état de pureté (Rafu3 Al-Hadath)
5. Oter les souillures (Izalatou Al-Nadjah)
6. Cacher sa nudité (Satrou Al-3awra)
7. L'entrée du temps (Doukhoulou Al-Waqt)
8. S'orienter en direction de la Qibla (Istiqbal Al Qibla)
9. L'intention (An-niyyah)

Toutes les adorations en Islam (que ce soit la prière, l'aumône, le pèlerinage, la purification, le Hajj...) ont toutes 4 conditions en communs qui sont l'Islam, Être doué de raison, Le discernement et l'Intention.

Et ces conditions, nous pouvons les retrouver dans tous les piliers de l'Islam, sauf la Zakat comme nous l'avons vu dans Leçons importantes (de Sheikh Ibn Baz.

Et ceci car l'argent de la Zakat peut être prélever du fou et également du petit parce qu'elle a une liaison (3alaqa) avec l'argent et non la personne.

B. LA PRIERE

La prière est le pilier le plus important après la double attestation et elle est la seule qui a été prescrite au-dessus des sept ciels et ceci montre son caractère important et spécifique.

Elle a été prescrite à notre Prophète la Nuit de l'Ascension (Laylati Al-Mi3radj) sans aucun intermédiaire. C'est-à-dire qu'elle n'a pas été prescrite à Djibril pour ensuite descendre vers le Prophète ﷺ.

Mais elle a été prescrite par Allah directement au Prophète dans le lieu le plus haut et elle est considérée comme la colonne vertébrale de l'Islam.

La prière est la chose qui permet de distinguer entre nous et les mécréants. Et elle est la première chose sur laquelle nous serons questionné le Jour du Jugement dernier.

D'après 'abdAllah Ibn Qourt, le Prophète ﷺ a dit :

« La première chose sur laquelle le serviteur sera jugé le jour de la résurrection est la prière, si elle est bonne les autres actes seront bons et si elle n'est pas bonne les autres actes ne seront pas bons ».

Et elle est la dernière chose que le Prophète ﷺ a recommandé à sa communauté :

Lorsque le Prophète ﷺ était en train d'agoniser, les derniers mots qu'il a dits étaient :

« La prière, la prière ! Et craignez Allah à l'égard de ceux que possède vos mains »

Authentifié par Sheikh Al-Albani dans Sahih Abu Dawud

C. SIGNIFICATION DU MOT AS-SALAT

As-Salat au niveau linguistique est l'Invocation (Ad-Du3a), et la preuve de cela est :

Abû Hourayrah relate que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« Lorsque l'un d'entre vous est invité à un repas, qu'il y réponde ! S'il jeûne, qu'il fasse des invocations ! Sinon, qu'il mange ! »

As-Salat au niveau légiféré signifie adorer Allah avec des paroles et gestes spécifiques.

Elle a été prescrite 3 ans avant Hijra vers Médine du Prophète ﷺ.

Le Prophète ﷺ a prié à Mekka 2 unités pour les prières du Dhohr, Asr et l'Icha,

pour la prière du Maghreb il a prié 3 unités et pour la prière obligatoire de l'aube 2 unités et ce, comme s'il était en voyage.

Et quand le Prophète ﷺ a émigré à Médine, la prière a changé et Allah a prescrit les prières qui contenaient 2 unités à 4 unités (sauf pour le Fajr).

D'après 'Aïcha :

« En prescrivant la prière, Allah fixa le nombre de rak'a à deux (pour chaque prière), tant pour le résident que pour le voyageur. Puis la prière du voyageur resta inchangée et alors qu'on compléta [à quatre unités de prière] celle du résident. »

Sahih Muslim et Boukhari n°350

D. LE DELAISSEMENT DE LA PRIERE

D'après Bourayda, le Prophète ﷺ a dit : « Entre nous et eux, il y a le délaissement de la prière. Celui qui la délaisse aura certes mécré ». Rapporté par Tirmidhi, Nasa'i, et authentifié par Sheikh Al-Albani

D'après Abu Houreyra ر. ض هلا عنه le Prophète ﷺ a dit :

« La première chose sur laquelle les gens seront interrogés le Jour du Jugement dernier parmi toutes leurs œuvres sera la prière. »

Rapporté par AbuDawud et Nasa'i et authentifié par Sheikh Al-Albani

Tout ce que nous avons dit est une longue introduction, mais c'est important de le rappeler, car c'est pour moi le chapitre le plus important de ce livre puisque nous sommes concernés tous les jours par cela. Et pour que nous puissions prier comme le Prophète ﷺ comme il le dit :

« Priez comme vous m'avez vu le faire ».

Parmi les gens qui délaisse la prière, il y a deux catégories :

1. Celui qui renie son caractère obligatoire, lui est mécréant par l'unanimité des savants. Comme certains disent que le jeûne n'est pas obligatoire.
2. Celui qui la délaisse par paresse, les trois écoles (Malikiyyah, Shafi'iyyah, Al-Ahnaf) disent qu'il est un musulman. Mais l'avis de l'Imam Ahmed dit qu'il est un mécréant, et plusieurs savants ont choisi cet avis : Ibn Kathir, Sheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah, Ibn Al Qayyim, Muhammed Ibn 'AbdelWahhab et parmi les contemporains : Sheikh Ibn Baz, Sheikh Al Albani ou encore Sheikh Al 'Utheymin.

D'après Jabir, le Prophète ﷺ a dit :

« Certes entre un homme et l'association et la mécréance il y a l'abandon de la prière »

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°82)

E. LA SENS DE ASH-SHART

Au niveau légiféré c'est : Pour faire l'acte qui est conditionné, il t'est obligatoire qu'elle (la condition) soit présente.

Mais si tu as fait cette condition, tu n'es pas obligé de faire l'acte qui demande cette condition.

Par exemple, les ablutions sont une condition pour faire la prière, mais si la personne fait les ablutions et que l'entrée de l'heure de la prière n'est pas entrée, elle n'est pas obligée de prier.

C'est-à-dire si cette personne fait les ablutions elle n'est pas obligé de prier, mais pour prier il faut qu'elle ait ses ablutions.

F. L'ENTREE DE L'HEURE

Djibril est venu au Prophète ﷺ et a dirigé la prière au début et à la fin de son temps (de la prière du Dhohr) et le Prophète ﷺ était derrière Djibril عليه السلام et a dit :

« Ô Messager d'Allah ! La prière est à accomplir dans l'intervalle compris entre ces deux moments. »

Rapporté par Ahmed, AbuDawud, Ibn Kouzamah, At-Tirmidhi et a été authentifié

Dans ce hadith, Djibril est venu deux jours de suite afin de montrer que chaque prière a deux temps.

La première fois, il est venu au début de l'heure du Dhohr, qui est l'heure préférable.

Et la deuxième fois (le lendemain) il est venu et a prié à la fin de l'heure (ad-daroura) qui s'accomplit en cas d'extrême nécessité.

Et le fait d'accomplir la prière à la fin de son temps n'est pas conseillé sauf si la personne craint de faire la prière en dehors de son temps défini.

'AbduLlah ibn 'Amr relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Le temps [de la prière] du midi débute au moment où le soleil commence à décliner de son zénith et perdure jusqu'au moment où l'ombre de l'homme équivaut à sa taille, tant que le temps [de la prière]

du milieu de l'après- midi ne commence pas. Le temps [de la prière] du milieu de l'après-midi perdure tant que le soleil ne pâlit pas. Le temps de la prière du couchant perdure tant que la couleur rougeâtre n'a pas disparu. Le temps de la prière du crépuscule perdure jusqu'à la moitié de la nuit. Et le temps de la prière de l'aube commence au lever de l'aube et se prolonge tant que le soleil ne s'est pas levé. »

Rapporté par Bukhari & Muslim

Ce hadith et le hadith de Djibril عليه السلام sont des piliers dans le sujet des horaires des prières. Il faut savoir que si la prière est faite avant son temps, si ce n'est qu'une minute avant, elle est vaine et invalide.

Allah dit :

« car la Salat demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés »

Sourate An-Nisaa – Verset 103

Allah dit :

« Accomplis la Salat au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [fais] aussi la Lecture à l'aube, car la Lecture à l'aube a des témoins. »

Sourate Al-Israa – Verset 78

Ces versets sont une preuve sur le fait que la prière a été prescrite à différents moments de la journée.

1. LA PREMIERE PRIERE (DHOHR)

La prière commence lorsque « au moment où le soleil commence à décliner de son zénith et perdure jusqu'au moment où l'ombre de l'homme équivaut à sa taille » qu'à l'époque du Prophète ﷺ il n'y avait pas de montres mais à notre époque nous sommes facilités car nous possédons des horloges, des calendriers...

Ici les juristes évoquent les temps en fonctions du soleil.

En effet, ils ne fixaient les adorations qu'à partir de la lune ou du soleil (en l'occurrence ici le soleil).

Par exemple, une personne se situe en compagnie, ou dans une région désertique ou autre endroit où l'accès aux horaires est difficile, la personne plante un bâton au sol.

Ensuite, elle regarde l'ombre du bâton et cette même ombre va diminuer jusqu'à se stabiliser. Puis la taille de l'ombre va augmenter (az-zawal) et elle trace un trait lorsqu'elle se stabilise.

Et quand elle augmente, on remesure une deuxième fois et ce, jusqu'à ce que l'ombre atteigne la taille du bâton.

Quand l'ombre commence à augmenter, c'est le zénith et la prière du Dhohr commence après le zénith (lorsque le soleil est au milieu du ciel).

Et la fin de l'heure du Dhohr, comme le disent les savants et les juristes est la même que l'heure du début du 'Asr.

2. LA DEUXIEME PRIERE ('ASR)

L'heure du 'Asr débute lorsque la taille du bâton est égale à la taille de son ombre jusqu'à doubler.

Quand la taille de l'ombre du bâton que la personne a planté a doublé (2x sa taille) c'est le temps maximum du 'Asr.

Jusqu'à donc que la couleur du soleil devient jaunâtre et se penche vers « al ghouloub » : c'est le début du Maghreb.

3. LA TROISIEME PRIERE (MAGHREB)

Son heure commence lorsque le soleil commence à se coucher et qu'on n'aperçoit plus le soleil (même s'il fait toujours un peu jour)

Le temps du Maghreb est un temps très court.

D'ailleurs le Prophète ﷺ dit un hadith :

« Ne retardez pas la prière du Maghreb »

Et il s'étend jusqu'au temps du 'Icha (son temps maximum). Lorsque le rayon du soleil est complètement absent, commence donc l'heure du Maghreb.

4. LA QUATRIEME PRIERE ('ICHA)

Les savants disent que le temps du 'Icha commence lorsque le soleil s'est couché et que l'on aperçoit plus l'horizon rouge. Et ils disent également que son dernier temps à ne pas dépasser est le milieu de la nuit.

D'ailleurs, retarder la prière du 'Icha fait partie de la Sunnah du Messenger d'Allah ﷺ et est recommandé. Mais, cela ne doit pas impliquer de délaissier la prière en groupe.

Si la prière en groupe à la mosquée se fait au début de son temps, il ne convient pas à l'homme musulman pubère de la délaissier et de prier seul chez lui, mais il doit la faire avec le groupe. Car en effet, lorsque le Prophète ﷺ retardait la prière du 'Icha, il la faisait en groupe.

Ce qui est connu chez les Hanabila est la moitié de la nuit. Pour calculer la moitié de la nuit, il faut prendre l'heure de la prière du Maghreb et celle du Fajr et faire un petit calcul.

Par exemple, la prière du Maghreb est à 18h et le Fajr est à 4h du matin. Vous calculez la plage horaire qu'il y a entre le Maghreb (18h) et le Fajr (4h).

Entre ces deux horaires là, il y a 10 heures. Donc vous divisez par 2 et vous obtenez 5h.

Donc puisque le Maghreb est à 18h, vous y ajoutez les 5h que vous avez obtenu du calcul et donc vous obtenez 11h, ce qui fait 11h du soir (23h).

Par conséquent ici, le temps préférable du 'Icha ici est de la faire à 23h. Les savants disent que le temps pour les retardataires est jusqu'au Fajr, au lever du soleil bien qu'il faille éviter de faire l'Icha à cette heure-là.

Il y a également un autre avis chez les Hanabilas stipulant que la personne peut faire jusqu'au tiers de la nuit mais l'avis le plus juste est jusqu'au milieu de la nuit. Le temps qui est permis de faire en cas de dernier recours est jusqu'au Fajr.

5. LA DERNIERE PRIERE (FAJR)

Pour cette prière, il y a deux types du Fajr.

Le Fajr mensonger (Fajr Al-Kadzib) lui il n'y a aucun jugement sur lui, c'est-à-dire que ce n'est pas le début de la prière, ni du jeûne. C'est une lumière que l'on peut apercevoir qui est en longueur (d'Est en Ouest) et elle s'éclipse rapidement et se fait suivre par l'obscurité.

Le Fajr véridique (Fajr As-Sadiq) il s'étend jusqu'à l'horizon. Il n'y a pas d'obscurité qui vient après cette lumière-là contrairement au Fajr mensonger et sa lumière vient s'étendre jusqu'au jaunissement du ciel.

G. LES JUGEMENTS DES TEMPS DES PRIERES

Il est à noter que lorsqu'on est devancé dans une prière collective, il suffit d'être présent à la dernière unité de prière pour être considéré comme ayant participé à la prière collective. En vertu des paroles du Prophète ﷺ qui dit : « Quiconque rattrape une seule unité de prière aura certes rattrapé la prière. »

Rapporté par Bukhari et Muslim

Par exemple, le Dhohr est à 13h, et le 'Asr est à 16h, et une personne commence la première unité à 15h59. Alors ici, cette personne a prié le Dhohr dans son temps même si par la suite de sa première unité le temps du 'Asr est arrivé.

En général, il est interdit de retarder la prière, ou une partie de celle-ci, après

son que ce soit avec une excuse valable ou non. Et ce, sauf pour :

Le voyage Une personne est en voyage, elle doit savoir qu'elle peut raccourcir et regrouper la prière.

La pluie

La maladie

Pour ces trois cas, il est permis de retarder la prière afin de la regrouper avec une autre prière. La personne concernée par l'une des trois catégories peut regrouper le Dhohr avec le 'Asr et le Maghreb avec le 'Icha.

Il faut savoir que vous pouvez faire le Dhohr et le 'Asr au début du temps du Dhohr, tout comme faire le Dhohr et le 'Asr au début du temps du 'Asr.

Et c'est la même chose pour les prières du Maghreb et du 'Icha. C'est-à-dire faire le Maghreb et l'Icha au début/à la fin du temps du Maghreb, tout comme faire le Maghreb et l'Icha au début/à la fin du temps du 'Icha.

H. QUELQUES EXCEPTIONS

L'auteur dit : Il est préférable d'accomplir la prière au début de sa plage horaire excepté pour les cas suivants :

La prière de la nuit tant qu'on veille à l'accomplir avant l'aube

La prière du midi en période de canicule comme le dit le Prophète ﷺ à ce sujet : « Quand il fait très chaud, attendez que le soleil quitte le zénith avant de prier car la chaleur provient de la géhenne » *

Toutes les prières ont été prescrites à des heures fixes, comme Allah le dit dans le Coran : « car la Salat demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés. »

Concernant le fait de retarder la prière du Dhohr, il faut savoir qu'il n'est pas permis de retarder la prière en délaissant la prière en groupe. Si le groupe fait cette prière à son premier temps, il n'est pas permis de la retarder afin de prier seul. Et les savants ont expliqué que le temps le plus chaud est 1h après le zénith et la chaleur commence à diminuer juste avant l'heure du 'Asr.

Concernant le fait de retarder la prière du 'Icha, le Prophète ﷺ a dit à ses compagnons :

« Voilà le temps du 'Icha si ce n'était pas un fardeau pour les gens ».

Le mot « fardeau » (machaqa) ne signifie pas que c'est un fardeau pour la prière en elle-même, mais plutôt un fardeau concernant le retardement de la prière.

Et d'ailleurs, les compagnons ont dit au Prophète ﷺ : « Les femmes et les enfants se sont endormis » c'est-à-dire qu'ils se sont endormis en attendant le milieu ou le tiers de la nuit et ceci

صل هلا عليه وسلم . Prophète du mots les explique

Patience jusqu'au tiers ou jusqu'au milieu de la nuit peut être une contrainte

pour les gens. Et donc le meilleur pour ces personnes-là est de prier au début du temps de la prière.

Abû Hurayrah رضى الله عنه relate que le messenger d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui accomplit une inclinaison de la prière de l'aube avant que le soleil ne se lève, aura accompli la prière de l'aube dans son heure. Celui qui accomplit une inclinaison de la prière du milieu de l'après-midi avant que le soleil ne se couche, aura accompli la prière du milieu de l'après-midi dans son heure. » Rapporté par Bukhari et Muslim

Une « sajda » est un pilier, et celui qui arrive à faire un pilier avant la fin de l'heure de la prière, alors cette personne a fait sa prière en son temps. Certains savants hanbalites disent qu'il faut faire un pilier. C'est-à-dire que si tu fais un seul pilier de la prière, tu as fait la prière en son temps.

Concernant le deuxième avis, les savants disent que la prière est faite en son temps si que la personne a accompli une unité comme le dit le Prophète ﷺ : « Celui qui arrive à rattraper une unité de prière entière, aura accompli la prière en entière ». On peut retrouver cet avis chez les malikites, c'est aussi l'avis de l'Imam Ahmed. Sheykh Al-Islam Ibn Taymiyyah a opté pour cet avis et c'est l'avis le plus juste car il est en concordance avec le hadith cité.

I. RETARDER LA PRIERE

Il est interdit de retarder la prière de son temps. Par exemple, une personne fait le Dhohr une fois que son temps est sorti (c'est-à-dire que tu fais le Dhohr pendant le 'Asr).

Sheykh Al 'Utheymin رحمه الله a dit : « Si la personne le fait de façon intentionnelle, même si elle rattrape la prière 1000 fois, elle ne sera pas acceptée. »

Un autre avis stipule que ce sera un rattrapage de cette prière-là, Allah l'acceptera mais elle aura commis un grand péché et sera gravement châtié à cause de cela.

D'autres avis disent que si une personne laisse la prière délibérément sortir de son temps, elle peut sortir de l'Islam.

Allah dit dans le Coran :

« Ainsi malheur à ceux qui prient et qui sont négligents vis-à-vis de leurs prières »

'AbduLlah Ibn Mas'oud a questionné le Prophète ﷺ à ce sujet et a dit :

« Ce sont ceux qui retardent leurs prières par rapport aux temps auxquelles elles ont été prescrites. »

Dans un autre hadith, Sa'd Ibn Abi Waqass a raconté qu'il avait questionné le Prophète ﷺ sur ce verset et le Prophète ﷺ a dit :

« Ceux sont ceux qui la retarde au-delà de son temps »

Hadith jugé faible par Sheykh Al-Albani

En cas de pluie, un avis chez les hanabilas stipule qu'on peut rassembler que le Maghreb et l'Icha.

Mais l'avis le plus juste est que l'on peut rassembler Dhohr avec l'Asr et le Maghreb avec Ichaa.

Et cet avis a été choisi par les shafi'i, l'Imam Ahmed et Sheykh Al-Islam Ibn Taymiyyah.

Quiconque rattrape une prière, il doit la rattraper le plus tôt possible et respecter l'ordre.

J. FAIRE LA PRIERE A SON HEURE

D'après Abdallah Ibn Mas'oud j'ai questionné le Prophète ﷺ :

« Quel est l'oeuvre la plus aimée par Allah ? »

Le Prophète ﷺ a dit :

« La prière à son heure ».

Dans un autre hadith, il ﷺ a dit :

« L'obéissance aux parents. »

Quiconque rattrape une prière, doit la rattraper le plus tôt possible et respecter l'ordre.

Par exemple, une personne a fait une sieste juste avant Dhohr, et s'est réveillé et s'aperçoit que l'heure du 'Asr est entré : la personne doit d'abord prier le Dhohr, puis le 'Asr.

D'après Anas, le Prophète ﷺ a dit :

« Celui qui oublie une prière doit l'exécuter quand il se souvient d'elle, Il n'y a aucune expiation pour cela »

Rapporté par Bukhari et Mouslim

D'après 'Ali Ibn Abi Talib, le Prophète ﷺ a dit le jour de la bataille des coalisés :

« Ils nous ont occupés au détriment de la prière du 'Asr. Qu'Allah remplisse leurs maisons et leurs tombes de feu ! »

Il l'effectua ensuite entre les deux prières du Maghreb et du 'Icha.

Rapporté par Mouslim

(Il faut savoir qu'ils ont d'abord fait la prière du 'Asr et ensuite du Maghreb.)

Par exemple, si une personne arrive à la mosquée et a oublié de faire la prière du Dhohr et que ça va être l'heure de l'Iqama de la prochaine prière ('asr), il y a 2 situations :

La personne a le temps et rattrape le Dhohr puis entre dans la prière collective.

La personne n'a pas le temps, et dans ce cas les savants expliquent qu'elle doit d'abord rentrer dans la jama'a pour faire la prière du 'asr. Et de manière successive, elle rattrape la prière du Dhohr.

Ensuite, dans un autre cas, il y a une personne qui a raté plusieurs prières. Par exemple, elle a été opérée et n'a pas pu prier 4 prières (Fajr, Dhohr, Asr et Maghreb), elle doit toutes les faire de façon successive.

K. L'OUBLI

Dans Sa parole :

« Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. »

Sourate Baqara – Verset 286

(À noter qu'ici, ce sont les croyants qui parlent.)

Et Allah dit :

« J'ai fait cela »

Rapporté par Bukhari et Muslim

Fin du cours

De Musa Abu Hourayrah pour Muhammad Ali Abu Abder-Rahman & Bouziane Abu Souhail